



## **APPEL A CANDIDATURES POUR ACCUEIL EN RESIDENCE DE PROJETS CHOREGRAPHIQUES**

Depuis 2009, la Région Basse-Normandie devenue Normandie a décidé de nouvelles orientations en matière culturelle, parmi lesquelles figurent les relais culturels régionaux qui visent à favoriser la création artistique contemporaine, la médiation et la coopération culturelles sur le territoire normand.

La Communauté de communes du Pays de Falaise et la Ville de Falaise ont décidé de s'engager dans le dispositif :

- En offrant des lieux de résidence de création et de production artistiques en danse et en littérature jeunesse.
- En proposant un projet offrant un nouvel espace de travail, de « monstration » et d'actions culturelles sur le territoire communautaire.

Le secteur « littérature jeunesse, lecture et écriture » est porté par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

### **LE SECTEUR DANSE**

**Il est porté par la Ville de Falaise ; la mise en application en est confiée à l'association Chorège.**

### **OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE**

- Encourager la création en permettant à des compagnies chorégraphiques professionnelles de développer leurs projets.
- Construire un autre regard sur la création pour tous les publics. (ateliers, rencontres, répétitions publiques, présentations d'étapes de travail)

### **LES PROJETS ET PUBLICS VISÉS**

- Sur l'année 2018, différents projets chorégraphiques seront soutenus. Leurs orientations pourront porter sur le jeune public et/ou le tout public et s'ouvrir à différentes esthétiques. Des projets hors les murs pourront également être accueillis.
- Concernant les actions culturelles, les publics visés seront les scolaires, les jeunes hors temps scolaires, les publics empêchés, les pratiquants amateurs de danse, les seniors et la population du pays de Falaise.

## CONDITIONS D'ACCUEIL ET RÉMUNÉRATION

- Rémunération : 200 € (coût employeur) par jour de résidence et par personne.
- Mise à disposition de locaux dans le respect des calendriers fixés.
- **Mise à disposition d'un appartement (8 couchages : 1 canapé lit 2 places et 2 chambres de 3 lits chacune).**
- Forfait repas journalier : 15.30 € par personne. La restauration est assurée par les compagnies dans les locaux mis à disposition.
- **Les frais de déplacement ne seront pas pris en charge.**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### Le dossier de candidature doit développer les points suivants :

- **Présentation de la compagnie**
- **Biographie du (ou de la) chorégraphe**
- **Propos artistique du projet**
- **Composition de l'équipe (détail des postes)**
- **Objectifs de la résidence**
- **Périodes souhaitées (nous proposer plusieurs périodes possibles)**

### Vous devrez nous fournir :

- **Un budget prévisionnel du projet de création.**
- **La liste des subventions accordées au cours des 3 dernières années.**
- **Le calendrier de vos diffusions au cours des 3 dernières années.**
- **Votre numéro de licence d'entrepreneur de spectacle.**
- **Une copie de la déclaration en préfecture de votre association.**
- **Un extrait vidéo (projets précédents et/ou étape de travail du projet en cours d'une durée de 3 à 20 mn**

**Date limite d'envoi des dossiers :**

**Lundi 22 mai 2017**

**La commission de sélection se réunira mi-juin 2017 afin de choisir les compagnies accueillies en résidence en 2018.**

**Merci d'envoyer votre dossier par courrier postal :**

**RCR du Pays de Falaise secteur Danse**

**Association Chorège**

**Catherine GAMBLIN-LEFEVRE**

**14 rue Saint Jean**

**14700 FALAISE**

**[rcrpaysdefalaise.chorege@gmail.com](mailto:rcrpaysdefalaise.chorege@gmail.com)**

